

corporelles en rapport avec les professions ou occupations anciennes... Ces résidus organiques de l'activité psycho-motrice sont les derniers vestiges d'énergie intellectuelle éteinte (résidus d'images motrices). Ces mouvements associés, empreints du plus grand fatalisme, sont d'autant mieux assurés que toute fonction supérieure d'inhibition est éteinte dans un cerveau en ruine.

L'excitation d'un centre moteur doit provoquer : 1° le réveil d'images de sensibilité tactile et musculaire qui accompagnent le mouvement considéré, et dont le complexus constitue la représentation idéale de ce mouvement; 2° l'impulsion centrifuge qui doit mettre les muscles en mouvement. La sensation d'innervation motrice, c'est la conscience de l'excitation fonctionnelle des éléments sensitifs d'un centre sensitivo-moteur; la représentation d'un mouvement, c'est le réveil d'images sensitives, tactiles et musculaires, qui accompagnent la phase centrifuge d'une idée motrice... Trois phases caractérisent les processus des représentations motrices : 1° la *phase centrale* est constituée par le réveil, dans un centre cortical, des images sensitives du mouvement; 2° la *phase centrifuge* est constituée par l'impulsion motrice qui, du centre, se rend aux nerfs centrifuges et aux organes du mouvement; 3° la *phase centripète* est constituée par la perception centrale des modifications, survenues dans les appareils périphériques des mouvements consécutivement à l'arrivée de l'impulsion motrice. Cette dernière phase est la plus importante pour l'organisation des représentations idéales du mouvement. Mais une fois ces représentations organisées dans l'écorce cérébrale, les parties périphériques peuvent manquer, ainsi qu'on le voit dans les hallucinations des amputés, sans que les images motrices et la conscience du mouvement accompli fassent défaut : l'éveil des images motrices et la projection de ces états internes en dehors par le canal de l'impulsion centrifuge, toujours simultanée, suffisent pour engendrer ces hallucinations du mouvement... Or, toutes les hallucinations sont susceptibles de la même explication (puisque tous les centres de l'écorce sont mixtes (Tamburini, etc.), opinion confirmée par les observations des histologistes (Golgi, etc.). — Les hallucinations verbales

motrices (Séglas, Tamburini, etc.), caractérisées par la perception nette des mots que le malade « sent dans sa bouche », c'est-à-dire par des sensations de très légers mouvements de la langue, alors même qu'on attire celle-ci fortement au dehors et qu'on l'immobilise, sont des plus caractéristiques.

B). — *La volonté et ses défaillances*

« L'homme a eu de tout temps l'illusion de la liberté comme il a eu si longtemps l'illusion du mouvement du soleil. »

L'homme est-il libre? Le « libre arbitre » peut-il servir à établir la doctrine de la responsabilité morale? Nous revenons au cœur de notre sujet.

Il est évident que nous avons le pouvoir de faire ce que nous désirons, mais sommes-nous libres de désirer ou de ne pas désirer?

En d'autres termes, l'homme est-il libre de *vouloir ce qu'il veut*, là est toute la question.

Or, la plus grande partie des actes psychiques qui se passent en nous nous échappent. Nous pensons avec notre organisation propre, nos volitions sont le produit de notre organisation physique et mentale, en partie héritée, en partie acquise et le produit du milieu dans lequel nous avons été élevés et des circonstances qui nous enserrant au moment. La statistique n'a-t-elle pas montré que les actes en apparence les plus libres, mariages, crimes, suicides, etc., se répètent avec une étonnante régularité? Mais il est si vrai, comme le remarque Herzen, que le « libre arbitre » des philosophes est puéril, qu'il n'est pas un partisan de la liberté psychique de l'homme qui, mis en demeure d'apprécier une action insolite ou singulière commise par une personne qu'il croyait bien connaître, de s'écrier : Il me paraissait impossible que cet homme fit cela; il a dû y être poussé par quelque motif bien puissant! Supposer qu'un homme agisse sans motif, dirait un autre, serait supposer qu'il est fou. Mais à aucun il ne viendra à l'idée de dire : Cela s'explique par l'usage qu'il a fait de son libre arbitre, ce qui serait constater,

d'une autre manière, qu'il est irresponsable et fou. Loin donc de témoigner en faveur de la liberté morale, comme on l'a soutenu, la conscience, dans son for intérieur, se prononce contre cette liberté, en faveur de la nécessité (Herzen). Oui, la nécessité, voilà bien le mot de l'énigme.

En effet, peut-on sortir de la chaîne des effets et des causes. Non, donc le « libre arbitre » est d'ordre métaphysique et nous n'avons pas à nous en occuper.

A. Schopenhauer (1) et Th. Ribot (2) ont admirablement exposé cette question du libre arbitre que nous devons esquisser sommairement, mais cependant assez nettement, pour essayer d'en dégager la responsabilité vraie du criminel.

Ne voyons-nous pas, dirai-je avec Schopenhauer, que le plus puissant des motifs dans l'ordre naturel, l'amour inné de la vie, paraît dans certains cas inférieur à d'autres, comme cela a lieu dans le suicide. Donc si les motifs ne portent avec eux aucune contrainte objective et absolue, le « vouloir » est-il libre? Pouvons-nous vouloir librement en dehors de toute relation et de toute dépendance? en dehors de ce qui n'est nécessaire sous aucun rapport?

Une volonté ainsi conçue serait une volonté non déterminée par des motifs ni par des raisons d'aucune sorte. Une volonté libre, comprise dans ce sens, serait une volonté qui ne serait déterminée par aucune raison, c'est-à-dire par rien, puisque toute chose qui en détermine une autre est une raison ou une cause. La liberté, dit Kant, est « le pouvoir de commencer de soi-même (sans cause antécédente, sans nécessité) une série de modifications. »

Le « moi » s'identifie avec la volonté, nous l'avons assez dit. La volition est-elle provoquée nécessairement par un motif, et au moment où nous prenons conscience du motif, le « moi » conserve-t-il son entière liberté de déterminer, de vouloir, ou de ne pas vouloir? Non. Si le motif est suffisant pour vaincre la résistance, s'il s'en produit une, il produit fatalement la détermination. Celui qui hésite encore et ne peut pas être encore

(1) A. Schopenhauer, *Essai sur le libre arbitre*, 5^e édition, Paris, 1890.

(2) Th. Ribot, *Les Maladies de la volonté*, Paris, 1891.

corrompu pour 10 ducats, le sera si on lui en offre 100 (Schopenhauer).

Il ne s'agit pas de savoir dans la question, si la *liberté des actes* existe, mais de savoir si la *liberté des volitions* existe : voilà le vrai problème du libre arbitre. Dans un cas *donné*, avons-nous le pouvoir de vouloir dans deux sens diamétralement opposés? Non. Des désirs, avec leurs motifs à l'appui (conflit des motifs) viennent et se succèdent devant la conscience comme sur un théâtre. Si je veux telle chose, je puis l'accomplir, mais c'est la *possibilité objective* qui détermine les choses et la possibilité subjective (je peux faire ce que je veux ; aller à droite si cela me plaît, aller à gauche si cela me fait plaisir, je suis donc libre) est tout à fait hypothétique, car ce n'est qu'une simple constatation de notre for intérieur. Cette dernière est comparable à la puissance que possède le caillou de donner des étincelles quand vient le battre avec énergie l'acier dans lequel réside la réalité objective de l'étincelle (Schopenhauer).

Le « je peux faire ce que je veux » présuppose la liberté de la volonté. Oui, nous pouvons, il est vrai, faire une chose, quand nous la *voulons*, car nos actes dépendent de nos volitions, mais pouvons-nous vouloir une chose aussi bien qu'une autre et indifféremment? Non. La volition est aussi nécessairement déterminée par les motifs que, dans un triangle, au plus grand angle doit être opposé le plus grand côté. Il ne faut pas confondre les *conséquences* avec les *raisons* et les *causes* de volitions. Ce sont les motifs qui déterminent fatalement nos *réactions*. C'est le monde extérieur qui détermine et règle notre volonté sans que nous nous en doutions la plupart du temps. Les actions des hommes, comme tous les phénomènes de la Nature, résultent, dans chaque cas particulier, des circonstances précédentes comme un effet qui se produit nécessairement à la suite de sa cause, — voilà ce que répond la raison lorsqu'on l'interroge.

La loi de causalité, à laquelle rien n'échappe dans le monde, atteste que lorsque la modification antécédente, — la cause, — est entrée en jeu, la modification conséquente qui est amenée par elle, — l'effet, — doit se produire avec fatalité. Qu'elle résulte de simples représentations sensibles ou de représentations

non sensibles (toujours dérivées dans l'individu ou l'espèce de représentations sensibles), d'images ou de concepts abstraits (dont l'origine en fin de compte est toujours l'expérience) au moyen desquels l'homme pense, réfléchit, raisonne et juge, la motivation est toujours rigoureusement déterminée par des motifs. La pensée (représentation d'images) devient motif comme la perception directe devient motif, et ainsi en *évoquant* les motifs l'homme *délibère* et imprime à toutes ses actions un cachet *d'intentionnalité*. C'est cette facilité cognitive, capable de s'élever à des idées abstraites, qui fait que les motifs deviennent indépendants du moment présent, et restent, par suite, cachés à l'observateur.

« Je peux faire ce que je veux : je peux, si je veux, donner aux pauvres tout ce que je possède, et devenir pauvre moi-même, — si je veux ! Mais il n'est pas en mon pouvoir de le vouloir, parce que les motifs opposés ont sur moi beaucoup trop d'empire. Par contre, si j'avais un autre caractère, et si je poussais l'abnégation jusqu'à la sainteté, alors je pourrais vouloir pareille chose : mais aussi je ne pourrais pas m'empêcher de le faire, et je le ferais *nécessairement*. » (Schopenhauer). Je peux me suicider aussi si je veux, oui, mais... Je peux aller à droite si je veux... Essayez de m'en empêcher... Vous allez à gauche, c'est vrai, mais c'est à mon opposition (motif) que vous avez obéi !

Le principe de la détermination universelle (loi de causalité) et de la dépendance mutuelle des phénomènes est la forme la plus générale de notre entendement. Jamais aucune cause du monde ne tire son effet entièrement d'elle-même, ne le crée *ex nihilo*. La modification antécédente rend nécessaire la modification conséquente, je l'ai dit plusieurs fois déjà. La nature spéciale et individuellement déterminée de la volonté, en vertu de laquelle sa réaction sous l'influence de motifs identiques diffère d'un homme à l'autre, constitue ce que l'on appelle son *caractère*. C'est la nature de ce caractère qui détermine le mode d'action particulier des différents motifs sur chaque personne donnée. C'est pourquoi la connaissance des motifs ne suffit pas à prédire une action qui doit en résulter : il faut en outre connaître exactement le caractère qu'ils sollicitent. Or, le caractère, on n'apprend à le connaître que par l'expérience

répétée de chaque jour. Le caractère et les motifs déterminent nos actes, il est encore vrai, mais avant qu'une action intervienne, caractère et motifs passent par une *mesure* qui est l'entendement. Or, celui-ci est susceptible de perfectionnements infinis et d'un redressement incessant : c'est là l'objet de l'éducation, c'est par là qu'on peut espérer éloigner la malignité, la perversité, la criminalité *latente* de certains mauvais esprits. Et combien le caractère lui-même, ce qui fait l'homme cependant, n'est-il pas changeant ? Loin d'être invariable, comme le dit à tort Schopenhauer, on le voit chaque jour subir des modifications. Est-il rare de voir tout à coup un homme bon et doux devenir méchant et irascible ? Est-il rare de voir un homme, jusqu'à loyal et honnête, devenir un beau jour félon et indigne ? Quelques événements ont suffi pour cela, ici l'influence d'une femme, là l'action de quelque malheureux accident de l'existence.

« Dire que la volonté se détermine elle-même, ne représente absolument aucune idée, ou plutôt implique une absurdité, à savoir, qu'une détermination, qui est un effet, puisse se produire sans aucune espèce de cause. » (Priestley). Une inclination, un sentiment sont incontestablement des forces qui diffèrent de la pesanteur, cependant ces influences agissent sur nous avec autant de nécessité et de certitude que cette dernière force sur la pierre qui tombe.

Voici ce que dit sir John Herschel à ce sujet : prise dans la masse et par rapport aux lois physiques comme aux lois morales de son existence, la liberté dont l'homme se targue disparaît et l'on pourrait à peine citer une action de sa carrière que les usages ne paraissent pas lui prescrire comme inévitable, plutôt que de l'abandonner à la libre détermination de son choix.

Et Quételet : « Nous pouvons énumérer d'avance combien d'individus souilleront leurs mains du sang de leurs semblables, combien seront faussaires, combien seront empoisonneurs ; à peu près comme on peut énumérer les naissances et les décès qui doivent se succéder ! ». Le *calendrier criminel* dressé par Lacassagne, qui montre un lien entre des excitations d'ordre physique et une recrudescence de certains crimes, n'est-il pas

aussi une confirmation sociologique de l'assimilation de la psycho-physiologie à l'action réflexe, par conséquent à la non-liberté morale ?

Tout état social porte en lui, comme conséquence nécessaire de son organisation, le germe de tous les crimes. « C'est la société en quelque sorte, a dit Quételet le premier, qui prépare ces derniers, et le coupable n'est que l'instrument qui les exécute. »

Déplorable *a priori*, cette observation est consolante, au contraire, quand on l'examine de plus près, puisqu'elle montre la possibilité d'améliorer les hommes en modifiant leurs habitudes, leurs mœurs, leurs institutions, l'état de leurs lumières et de tout ce qui touche à leur bien-être.

En résumé, objectivement les actions des hommes sont soumises à la loi de causalité la plus rigoureuse ; subjectivement, par contre, chacun sent qu'il ne fait jamais que ce qu'il veut. Mais cela prouve seulement que ses actions sont l'expression pure de son essence individuelle et que la nécessité ne doit pas être convertie en liberté. Le motif détermine fatalement l'essence individuelle des actions ; leur caractère moral seul dérive du sujet. Ainsi parle Schopenhauer, et il ajoute : Mais il ne s'ensuit pas de là que nous n'ayons point le sentiment de notre responsabilité morale, car notre conscience atteste en nous que nous sommes nous-mêmes les auteurs de nos actions. Et le philosophe allemand conclut que comme étant lui-même, avec les motifs présentement à son esprit, l'homme ne pouvait pas se déterminer autrement qu'il l'a fait, la responsabilité retombe, non sur l'acte lui-même puisqu'il pouvait être autre (à la condition que l'individu ne soit pas lui), mais sur son caractère ! C'est à peu près l'opinion que soutient Tarde lorsqu'il dit : « Fondé sur le caractère individuel, la responsabilité morale subsiste à la condition que la similitude sociale ne fasse pas défaut ; car l'excitation reçue n'a agi que parce qu'elle s'est trouvée d'accord avec les exigences du caractère, l'acte réflexe comporte sa finalité en vue de réaliser les fins de la personne et de l'espèce (1). » Mais

(1) Tarde, *La Philosophie pénale*, Lyon, Storck, 1890, p. 411-412.

si l'on n'a point le caractère que l'on veut, que devient, encore une fois, la responsabilité morale ? Chaque action humaine est le produit de deux facteurs : du caractère et des motifs, et il faut que la cause active puisse agir sur ce caractère et que ce caractère soit déterminable par une telle cause, pour qu'une action déterminée soit commise. Mais cela revient à dire, si je ne m'abuse, que la volonté n'est libre *qu'en elle-même*, en dehors seulement du monde des phénomènes, puisque tout homme agit toujours conformément à sa nature et que ses actions sont déterminées dans chaque cas particulier par l'influence causale des motifs. Il en résulte sans doute que c'est par ce que nous faisons que nous reconnaissons nous-mêmes ce que nous sommes, et c'est peut-être sur cette vérité que repose la conscience de la responsabilité ; mais il n'en reste pas moins vrai, encore que personne n'allègue la *nécessité* des motifs pour se disculper, que si avec un caractère donné dont nous ne sommes peut-être pas tout-à-fait responsables et en présence de motifs déterminés, nous ne pouvions agir autrement que nous l'avons fait, la responsabilité morale de nos actes s'évanouit.

« L'homme, dit Dally, n'est point moralement responsable, n'étant jamais, malade ou non, le maître des causes internes et externes qui déterminent ses actes. »

Ceci me rappelle ces mots d'Eva, dans une scène de *la Route de Thèbes* d'Emile Bergerat :

« Qui sait si je ne vous aime pas aussi?... Tenez, Monsieur de Pontis, vous souffrez, c'est visible, j'en suis sûre, je le sens. Eh bien, il ne dépend pas de moi de ne pas vous faire souffrir, car il ne dépend pas de moi non plus de ne pas mentir. Ne vous récriez pas. Plus d'une, devant sa psyché, au bain, s'est demandé s'il nous est permis de ne pas tromper !... Que voulez-vous ? Les fleurs empoisonnées sont les plus belles. Ne vous en prenez qu'à la Nature. »

Bref le *déterminisme des phénomènes psychiques* est aussi rigoureux que le déterminisme des phénomènes physiques et biologiques ; il est réglé par le mécanisme même du système nerveux de chacun. C'est ce qui me fait terminer ce chapitre par ces paroles de Kant : « S'il était possible de pénétrer assez